

**Finances**

**REF : DAF2012043**

**Signataire : GH**

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

**OBJET : Remise gracieuse pour un montant de 540 € : régie des études dirigées**

**EXPOSE :**

Le 7 février 2012, le régisseur des études surveillées constate un déficit de 540 €. Un vol a donc eu lieu sans effraction. Elle porte plainte contre X. L'enquête n'a pas permis de déterminer qui est l'auteur de ce vol.

Le chef de service enseignement a pris différentes mesures de sécurité pour éviter que l'incident ne se renouvelle, suivant les recommandations formulées par la Trésorerie Municipale.

Il est proposé de demander au directeur départemental des finances publiques la remise gracieuse de ces 540 €, pour que la charge soit supportée par la commune et non par l'agent.

**Direction Générale des Ressources / Direction des Finances**

**Finances**

**REF : DAF2012043**

**Signataire : GH**

**OBJET : Remise gracieuse pour un montant de 540 € :régie des études dirigées**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le procès-verbal de dépôt de plainte contre X du régisseur titulaire de recettes des études surveillées constatant le vol sans effraction de 540 € dans lecoffre de la régie des études surveillées entre le 5 et le 7 février 2012 ;

Vu l'ordre de versement à l'encontre du régisseur pour combler le déficit de la régie ;

Vu le courrier du régisseur demandant le sursis de versement et la remise gracieuse de la somme due au Directeur Départemental des Finances Publiques, avec avis favorable de l'ordonnateur et du comptable public ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ACCEPTE** l'imputation du déficit sur le budget de la commune en cas de remise gracieuse de la créance de 540 € de Mme LAZE Anna, régisseur des études surveillées.

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction
701	67	6718	020

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué